



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, LE JEUDI 20 FÉVRIER 2025, À DIX-HUIT
HEURES DIX MINUTES (18H10), SOUS LA PRÉSIDENCE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents : Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :
Claire Bossé Michèle Lamonde
Chantal Godin Ginette Rochefort
Kevin Henderson

Absence : Sébastien Dufour

Secrétaire d'assemblée : Raymond Langevin

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE**
2. **ORDRE DU JOUR**
3. **RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS**
 - 3.1 MANDAT D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024
 - 3.2 OCTROI D'UN CONTRAT À DANIEL TÉTREULT CPA POUR LA RÉALISATION D'AUDITS EN LIEN AVEC LA REDDITION DE COMPTE TECQ 2019-2024
 - 3.3 APPROBATION DU MONTANT TOTAL DES DÉPENSES ADMISSIBLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2024)
 - 3.4 OCTROI D'UN CONTRAT À DANIEL TÉTREULT CPA POUR LA RÉALISATION D'AUDITS EN LIEN AVEC LA REDDITION DE COMPTE PRIMA 2023
 - 3.5 APPROBATION DU MONTANT TOTAL DES DÉPENSES ADMISSIBLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA)
 - 3.6 AUTORISATION DE DÉPENSES EN LIEN AVEC L'ÉVÉNEMENT DU 22 FÉVRIER 2025 « CŒUR VILLAGEOIS EN LUMIÈRE »
 - 3.7 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA FIRME LG SOLUTIONS ÉLECTRIQUES EN LIEN AVEC LA MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DU BUREAU MUNICIPAL
 - 3.8 NOMINATION DE MONSIEUR RAYMOND LANGEVIN À TITRE DE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE
 - 3.9 AUTORISATION DE DÉPENSES EN LIEN AVEC L'ACTIVITÉ D'ATELIER DE BONBONS
 - 3.10 AUGMENTATION DU SALAIRE DE M. RAYMOND LANGEVIN.
 - 3.11 MODIFICATION DU CONTRAT ET DU SALAIRE DE M. FRANZ BERTHOMIEU.
 - 3.12 AUTORISATION DE PAIEMENT DE 600 \$ AU GROUPE RIVE-SUD / RICHARD BEAULIEU
4. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance extraordinaire formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

2025-043

Il est proposé par Chantal Godin et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

3.1 MANDAT D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer doit faire auditer ses états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Daniel Tétreault, M. Sc., CPA et auditeur, a présenté une offre de services en date du 6 décembre 2024 pour l'audit desdits états financiers ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de M. Daniel Tétreault propose des honoraires de 10 900 \$ (plus taxes) pour l'audit, incluant les services suivants :

- Audit effectué à la place d'affaires de la municipalité ;
- Préparation des déclarations de revenus fédérales et provinciales ;
- Préparation du rapport financier ;
- Préparation d'extraits du rapport pour chaque membre du conseil ;
- Présentation des états financiers aux membres du conseil et en séance publique (en Zoom ou en présentiel) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime que l'offre de services de M. Tétreault est avantageuse pour la Municipalité ;

2025-044

Il est proposé par Claire Bossé, et unanimement résolu :

D'APPROUVER les honoraires de 10 900 \$ (plus taxes) pour les services d'audit, tels que décrits dans l'offre de services de M. Daniel Tétreault.

D'AUTORISER Madame Mélissa Gagné, directrice générale, greffière-trésorière à signer l'entente contractuelle avec M. Daniel Tétreault.

ADOPTÉE

3.2 OCTROI D'UN CONTRAT À DANIEL TÉTREULT CPA POUR LA RÉALISATION D'AUDITS EN LIEN AVEC LA REDDITION DE COMPTE TECQ 2019-2024.

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de M. Daniel Tétreault propose des honoraires de 2 475 \$ (plus taxes) pour l'audit ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime que l'offre de services de M. Tétreault est avantageuse pour la Municipalité ;

2025-045

Il est proposé par Ginette Rochefort, et unanimement résolu :



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

D'APPROUVER les honoraires de 2 475 \$ (plus taxes) pour les services d'audit, tels que décrits dans l'offre de services de M. Daniel Tétreault.

D'AUTORISER Madame Mélissa Gagné, directrice générale, greffière-trésorière à signer l'entente contractuelle avec M. Daniel Tétreault ;

ADOPTÉE

3.3 APPROBATION DU MONTANT TOTAL DES DÉPENSES ADMISSIBLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2024).

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Berthier-sur-Mer a entériné des dépenses de 1 228 015 \$ dans le cadre de la TECQ 2019-2024 pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Berthier-sur-Mer confirme la réalisation des dits travaux par la reddition de comptes finale;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a procédé à la nomination de Daniel Tétreault CPA pour procéder à la vérification de la reddition de comptes finale;

2025-046

Pour ces motifs, il est proposé par Michèle Lamonde, et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise et mandate Daniel Tétreault, CPA pour produire la reddition de compte et procéder au dépôt de la présente résolution sur le portail électronique du PÉS du TECQ au PGAMR.

ADOPTÉE

3.4 OCTROI D'UN CONTRAT À DANIEL TÉTREULT CPA POUR LA RÉALISATION D'AUDITS EN LIEN AVEC LA REDDITION DE COMPTE PRIMA 2023.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Berthier-sur-Mer doit recourir à un vérificateur externe indépendant pour la reddition de comptes de la subvention PRIMA 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de M. Daniel Tétreault propose des honoraires de 945 \$ (plus taxes) pour l'audit ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime que l'offre de services de M. Tétreault est avantageuse pour la Municipalité ;

2025-047

Il est proposé par Michèle Lamonde, et unanimement résolu :

D'APPROUVER les honoraires de 945 \$ (plus taxes) pour les services d'audit, tels que décrits dans l'offre de services de M. Daniel Tétreault.

D'AUTORISER Madame Mélissa Gagné, directrice générale, greffière-trésorière à signer l'entente contractuelle avec M. Daniel Tétreault ;

ADOPTÉE

3.5 APPROBATION DU MONTANT TOTAL DES DÉPENSES ADMISSIBLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES ÂÎNÉS (PRIMA).

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Berthier-sur-Mer a entériné des dépenses de 97 732 \$ dans le cadre du PRIMA 2023 pour la



N° de résolution
ou annotation

2025-048

2025-049



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

réalisation de travaux d'infrastructures et d'aménagements visant les besoins des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Berthier-sur-Mer confirme la réalisation des dits travaux par la reddition de comptes finale;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a procédé à la nomination de Daniel Tétreault CPA pour procéder à la vérification de la reddition de comptes finale;

Pour ces motifs, il est proposé par Kevin Henderson, et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise et mandate Daniel Tétreault, CPA pour produire la reddition de compte et procéder au dépôt de la présente résolution sur le portail électronique du PÉS du PRIMA au PGAMR.

ADOPTÉE

3.6 AUTORISATION DE DÉPENSES EN LIEN AVEC L'ÉVÉNEMENT DU 22 FÉVRIER 2025 « CŒUR VILLAGEOIS EN LUMIÈRE »

CONSIDÉRANT que la municipalité de Berthier-sur-Mer désire faire profiter à sa population le 22 février une expérience inoubliable de mise en valeur du patrimoine bâti lors d'un événement baptisé pour l'occasion « Cœur villageois en lumière » aux abords du parc des Armoiries, et ce, grâce à une collaboration avec les étudiants de Régie et techniques scéniques du Centre d'Études Collégiales de Montmagny ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Berthier-sur-Mer souhaite en faire un événement festif hivernal se poursuivant en soirée, avec la présence d'un chansonnier sous un igloo chauffé ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Berthier-sur-Mer a dû conclure des ententes de services avec divers fournisseurs pour une somme environnante à 6 900 \$ - voir le tableau ci-dessous.

CONSIDÉRANT QUE des commandites totalisant un montant de 4 500 \$ ont été obtenues. La municipalité, avec la collaboration de la Maison des jeunes Le Phare, contribue à la hauteur de 2 000 \$.

Il est proposé par Chantal Godin et unanimement résolu :

QUE la municipalité de BERTHIER-SUR-MER autorise le remboursement des factures jusqu'à concurrence de 6 900 \$ (advenant des dépenses imprévues de dernière minute).

ADOPTÉE

3.7 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA FIRME LG SOLUTIONS ÉLECTRIQUES EN LIEN AVEC LA MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'octroi d'une subvention de 99 928 \$ accordé dans le cadre du programme PRIMA pour la mise aux normes d'accessibilité universelle de nos bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a décidé d'aller de l'avant avec la réfection de l'entrée arrière du bureau municipal, et que nous n'avions pas encore reçu la soumission de LG solutions électriques pour le raccordement électrique de la porte avec le bouton-poussoir au moment de l'approbation de la résolution 2024-192 ;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

N° de résolution
ou annotation

2025-050

CONSIDÉRANT que la firme LG Solutions électriques a réalisé les travaux conformément à son offre de services, et ce, au montant de 1169,97 (taxes incluses).

Il est proposé par Michèle Lamonde et unanimement résolu :

D'AUTORISER le versement d'une somme de 1169,97 \$ pour acquitter la facture # 1457 de LG Solutions Électriques Inc.

ADOPTÉE

3.8 NOMINATION DE MONSIEUR RAYMOND LANGEVIN À TITRE DE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que la bibliothèque fait partie de l'administration municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit procéder à la nomination d'un membre de l'administration municipale à titre de responsable de la bibliothèque ;

2025-051

Il est proposé par Ginette Rochefort et unanimement résolu :

D'AUTORISER la nomination de monsieur Raymond Langevin à titre de responsable de la bibliothèque pour le compte de la municipalité.

ADOPTÉE

3.9 AUTORISATION DE DÉPENSES EN LIEN AVEC L'ACTIVITÉ D'ATELIER DE BONBONS

CONSIDÉRANT que le Centre d'Entraide Familiale (CEF) a cumulé certains surplus monétaires et qu'il désire en faire bénéficier les familles lors de la semaine de relâche, en octroyant entre autres une somme de 700 \$ à la municipalité de Berthier-sur-Mer pour que celle-ci organise une activité de son choix ;

CONSIDÉRANT que le coordonnateur aux loisirs a retenu la proposition de la confiserie Miss Lollipop pour la réalisation d'un atelier de bonbons au coût de 649,61 \$ lors de ladite semaine de relâche et qui sera remboursé par le CEF sur présentation d'une facture avant le 31 mars 2025.

2025-052

Il est proposé par Claire Bossé et unanimement résolu :

D'AUTORISER la municipalité de Berthier-sur-Mer a engagé une dépense de 649,61 \$ pour payer la commande effectuée auprès de la confiserie Miss Lollipop.

ADOPTÉE

3.10 AUGMENTATION DU SALAIRE DE M. RAYMOND LANGEVIN.

CONSIDÉRANT QUE M. Raymond Langevin occupe le poste de directeur adjoint et gestionnaire des projets.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite reconnaître sa contribution et l'encourager à poursuivre son excellent travail.

En conséquence,

2025-053

Il est proposé par Kevin Henderson et unanimement résolu



N° de résolution
ou annotation

2025-054

2025-055



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

Que le salaire annuel de M. Raymond Langevin soit augmenté de 2,5 %.

Que cette augmentation prendra effet à compter rétroactivement au 1^{er} janvier 2025.

Le montant de cette augmentation sera intégré au salaire de base de M. Langevin.

D'AUTORISER Madame Mélissa Gagné directrice générale à mettre en œuvre cette augmentation salariale et à apporter les modifications nécessaires au contrat de M. Langevin.

ADOPTÉE

3.11 MODIFICATION DU CONTRAT ET DU SALAIRE DE M. FRANZ BERTHOMIEU.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Franz Berthomieu occupe actuellement le poste d'adjoint administratif.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier le titre du poste de Monsieur Berthomieu pour Adjoint à la direction et soutien à la comptabilité, afin de mieux refléter ses responsabilités et son rôle au sein de l'organisation.

CONSIDÉRANT QUE cette modification de titre implique un ajustement du salaire de Monsieur Berthomieu.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Chantal Godin et unanimement résolu :

QUE le titre du poste de M. Franz Berthomieu soit modifié pour Adjoint à la direction et soutien à la comptabilité.

QUE le taux horaire de M. Franz Berthomieu soit ajusté en conséquence.

QUE cette modification de titre et d'ajustement salarial prendront effet rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2025.

QUE la directrice générale, Madame Mélissa Gagné soit autorisée à modifier le contrat de travail de M. Berthomieu et à mettre en œuvre cet ajustement salarial, conformément aux lois et règlements en vigueur.

QU'une copie de la présente résolution sera transmise à M. Franz Berthomieu.

ADOPTÉE

3.12 AUTORISATION DE PAIEMENT DE 600 \$ AU GROUPE RIVE-SUD / RICHARD BEAULIEU POUR LE GALA AMATEUR DU 22 FÉVRIER.

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Rive-Sud / Richard Beaulieu a présenté une facture de 600 \$ pour des services qui seront rendus dans le cadre du Gala amateur qui se tiendra le 22 février 2024 au centre des Loisirs.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge cette dépense justifiée et conforme aux intérêts de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Ginette Rochefort et unanimement résolu :



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

QU'UNE somme de 600 \$ soit autorisée préalablement et prélevée à même le budget de la Municipalité.

QUE cette somme soit versée au Groupe Rive-Sud / Richard Beaulieu en règlement de la facture pour les services qui seront rendus lors du Gala amateur qui se tiendra le-22 février 2024.

D'AUTORISER Madame Mélissa Gagné à effectuer ce paiement et à émettre le chèque nécessaire, une fois la prestation de service du 22 février 2025 réalisée.

ADOPTÉE

4 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 18h58.

Président : Richard Galibois

Secrétaire d'assemblée : Raymond Langevin



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

Annexe - Budget de l'événement - "Cœur villageois en lumière"

Dépenses	Coût (\$)
Permis alcool	59,50 \$
Achat alcool + bières	250,00 \$
Location Igloo	4 000,00 \$
Chansonnier	600,00 \$
Sanivac - toilette chimique	264,44 \$
	5 173,94 \$
Commandites	Coût (\$)
Nortaq Construction	1 000,00 \$
Député Mathieu Rivest	500,00 \$
Député Bernard Généreux	500,00 \$
LCB Construction	600,00 \$
VR Entretien	300,00 \$
Les poêles à bois Blais	300,00 \$
	3 200,00 \$
Revenus	
Vente de boissons	1 005,00 \$
Pourboires	169,15 \$
Tirage moitié-moitié	135,00 \$
	1 309,15 \$
(Dépenses + commandites - Revenus)	664,79 \$
Contribution municipalité	
Municipalité	332,40 \$
Maison des jeunes Le Phare	332,40 \$
	664,79 \$
Autres contributions	
Nortaq Construction	Chaufferette, nacelle, camions
Igloo	Rabais 300 \$
Main-d'œuvre - municipalité	Temps compensé
Régie et techniques scéniques-Production scénique	Éclairage extérieur (+ ou - 5000 \$)



**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la municipalité de Berthier-sur-Mer**

N° de résolution
ou annotation